



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 25 novembre 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Rte de Menetou ,Rue du Marronnier, Les Mazois, Rte d'Henrichemont
(La Borne) Rte de Sancerre (La Borne)

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de tirage de câbles de fibre optique par l'entreprise CIRCET ERI5280, TSA 70011 chez Sogelimk 69134 DARDILLY Cedex, ainsi que par la société CABL, 6 Place St Clément, 76000 ROUEN à partir du 08.12.2025 pour une durée de 21 jours calendaire, aux endroits ci-dessus.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise CIRCET ERI5280, TSA 70011 chez Sogelimk 69134 DARDILLY Cedex, ainsi qu'à la société CABL, 6 Place St Clément, 76000 ROUEN, à partir du 08.12.2025 pour une durée de 21 jours calendaire, aux endroits cités ci-dessus .

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20251125-2025-88-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 27.11.25

